En entendant de la bouche du Vénérable Pontife les raisons qu'il a de ne pas céder les provinces que l'on voudrait détacher des Etats Pontificaux, vous serez de plus en plus confirmés dans la pensée qu'il accomplit un devoir impérieux, en résistant, comme il le fait, aux puisssances de ce monde qui se croient le droit de le dépouiller.

Ces Provinces ont été consacrées à Dieu et données à l'Eglise, pour que le Pontife Romain fût indépendant de tout gouvernement. Tous les catholiques du monde ont le plus grand intérêt à ce qu'il ne soit le sujet d'aucun Prince, puisqu'à son indépendance se rattache leur propre indépendance religieuse. La Divine Providence ayant elle-même formé, dans le cours des siècles, la puissance temporelle des Papes, afin qu'ils pussent exercer librement leur divine autorité, on comprend que Pie IX ne veuille pas consentir à renverser ce bel ordre établi par Dieu lui-même. Ayant fait, en parvenant au Souverain Pontificat, un serment solennel de maintenir intact les Etats Pontificaux, il ne saurait le violer. Il est d'autant plus obligé de défendre les droits du St. Siége sur son domaine temporel, qu'en les sacrifiant il compromettrait et affaiblirait les droits légitimes des autres Princes, qui ont été dépossédés de leurs trônes par la violence. Ce devoir est d'ailleurs d'autant plus rigoureux pour lui qu'il sait très-bien que tous les gouvernements du monde sont vivement intéressés à ce que l'on réprouve les principes pernicieux, que l'on invoque pour le dépouiller, et qui finiraient, si on les consacrait, en les mettant en pratique, par couvrir le monde entier de ruines et de désastres. Il est d'autant plus fondé en raison, en refusant de céder Bologne, Ravenne et autres villes de ses Etats Pontificaux, qu'il sait que c'est à force d'argent et par corruption, que l'on est parvenu à entraîner dans la révolte ceux de ses sujets qui ont levé l'étendard de la rébellion, et que le nombre de ses sujets révoltés est petit en comparaison de ceux qui lui sont demeurés fidèles.

D'où nous pouvons conclure, N. T. C. F., que c'est notre cause et la cause de tout le peuple chrétien que soutient avec tant de vigueur le Souverain Pontife, en défendant l'intégrité de ses Etats Temporels, puisque notre indépendance religieuse s'y rattache, aussi bien que la vraie liberté de tous les peuples Catholiques. C'est pour cela que nous voyons ces peuples se lever en masse, de tous les points du globe, pour exprimer au Père Commun leur vive reconnaissance, pour la fermeté qu'il déploie, dans la défense des droits sacrés que l'Église tout entière a sur le domaine du Bienheureux Pierre.

Au reste, vous allez, N. T. C. F., ressentir les plus vives émotions de la piété filiale, en écoutant, avec une attention religieuse, la lecture de cette belle